



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	48
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEVBRE, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Laurence DUMONT donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Délibération relative à la création et l'élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté Terrassonnais Haut Périgord Noir conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique DURAND et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, **DECIDE** :

 De **CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de membres titulaires et membres suppléants répartis entre les communes comme suit :

1 membre titulaire et suppléant par commune de – de 1 000 hab INSEE

2 membres titulaires et suppléants par commune > 1 000 et < 2 000 hab INSEE

7 membres titulaires et suppléants pour la commune de Terrasson Lavilledieu

 De **DIRE** que les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs représentants conformément à cette répartition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 22/04/2026

Le Président,
DURAND Dominique

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir